

GROUPE GOLDEN

25 rue de Ponthieu, 75008 Paris (siège social)
Centre de formation : 4 Place Jean Monnet, 45000 Orléans
Email : groupegolden75@gmail.com | Téléphone : 02 36 81 01 15
SIRET : 92018649100014 / Code NAF : 8559 B / NDA : 11756634075 (DRIEETS Île-de-France)
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

PROGRAMME DE FORMATION

Agent de Prévention et de Sécurité (TFP APS)

1. INTITULÉ DE LA FORMATION

Titre à Finalité Professionnelle d'Agent de Prévention et de Sécurité (TFP APS) conforme à la réglementation en vigueur.

2. OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Cette formation vise à permettre aux participants d'acquérir les connaissances théoriques et les compétences pratiques indispensables pour exercer le métier d'agent de prévention et de sécurité dans le secteur de la sécurité privée, conformément au livre VI du Code de la sécurité intérieure.

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Assurer la sécurité des personnes et des biens
- Prévenir et gérer les situations à risques
- Appliquer les consignes de sécurité et d'incendie
- Utiliser les moyens de communication et de surveillance
- Gérer les conflits et situations dégradées
- Intervenir dans le cadre légal de ses attributions

3. PUBLIC VISÉ ET CONDITIONS D'ACCÈS

3.1 Public concerné

Cette formation s'adresse à toute personne souhaitant exercer une activité professionnelle dans le domaine de la sécurité privée : demandeurs d'emploi, salariés en reconversion, jeunes diplômés ou toute personne majeure remplissant les conditions d'accès réglementaires.

3.2 Prérequis obligatoires

Pour accéder à cette formation, le candidat doit impérativement remplir les conditions suivantes :

- Être majeur** (18 ans révolus)
- Disposer d'une **autorisation préalable d'entrée en formation délivrée par le CNAPS** (Conseil National des Activités Privées de Sécurité), valable 6 mois
- Justifier d'un **niveau B1 minimum en langue française** selon le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) par la fourniture d'un diplôme attestant de ce niveau ou par un

test de positionnement

- Fournir un **justificatif de domicile** de moins de 3 mois

***Note importante** : L'obtention de l'autorisation préalable du CNAPS nécessite notamment un extrait de casier judiciaire vierge de certaines condamnations. Les démarches doivent être effectuées par le candidat avant l'entrée en formation.*

3.3 Modalités et délais d'accès

Le parcours d'accès à la formation comprend les étapes suivantes :

- **Information individuelle ou collective** : présentation de la formation, des débouchés, du calendrier et des modalités
- **Constitution du dossier de candidature** : fourniture des pièces justificatives (autorisation CNAPS, justificatif de niveau B1, justificatif de domicile)
- **Vérification des prérequis réglementaires** par notre service administratif
- **Entretien individuel de positionnement** (optionnel) afin d'identifier les besoins spécifiques et orienter vers le parcours le plus adapté
- **Confirmation d'inscription** et communication de la convocation

Délais d'accès : Le délai d'accès dépend de la programmation des sessions sur nos différents sites et des places disponibles. Les dates sont régulièrement mises à jour et consultables sur demande. En moyenne, comptez un délai de **2 à 6 semaines** entre l'inscription et le démarrage de la formation.

Pour connaître les prochaines dates disponibles ou obtenir des informations complémentaires, vous pouvez contacter notre service commercial au **02 36 81 01 15** ou par email à **groupegolden75@gmail.com**.

3.4 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Notre organisme s'engage à favoriser l'accès à la formation pour les personnes en situation de handicap. Un accompagnement spécifique peut être mis en place pour faciliter leur parcours (adaptation des supports pédagogiques, aménagement des horaires, mobilisation de ressources spécialisées, etc.).

Nous vous invitons à nous contacter le plus en amont possible afin d'étudier ensemble les modalités d'adaptation nécessaires. Un **référént handicap** est à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches.

4. EFFECTIF ET ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

4.1 Effectif

Le nombre de participants par session est limité à **12 personnes maximum** afin de garantir des conditions optimales d'apprentissage et un suivi personnalisé de chaque stagiaire.

4.2 Durée et rythme de la formation

Durée totale : 182 heures

- Formation : 175 heures (soit 5 semaines de 35 heures, incluant le module SST — Sauveteur Secouriste du Travail)
- Examen final : 7 heures

Rythme : Formation en continu du lundi au vendredi, de 9h00 à 17h00 (horaires indicatifs pouvant être ajustés selon les sites).

4.3 Modalités de suivi de l'exécution

La présence des stagiaires est contrôlée par **feuille d'émargement signée par demi-journée**. Une attestation d'assiduité est délivrée en fin de formation. En cas d'absence, le stagiaire est tenu d'en informer l'organisme dans les plus brefs délais.

5. CONTENU DE LA FORMATION

Le programme est structuré en deux grandes parties conformément au référentiel national :

5.1 Socle de base (tronc commun)

- **Module Secourisme** : gestes de premiers secours, formation SST
- **Module Environnement Juridique** : cadre légal de l'activité privée de sécurité, droits et devoirs de l'agent
- **Module Gestion des Conflits** : techniques de communication, gestion du stress
- **Module Stratégique** : analyse des risques, transmission des consignes

5.2 Spécialité APS (Agent de Prévention et de Sécurité)

- Prévention des risques d'incendie
- Modalités d'appréhension au cours de l'exercice du métier
- Module Risques Terroristes (sensibilisation)
- Module professionnel (rondes, surveillance, gestion de PC sécurité)
- Palpation de sécurité et inspection des bagages
- Surveillance par moyens électroniques de sécurité
- Gestion des risques
- Événementiel spécifique
- Gestion des situations conflictuelles dégradées
- Industriel spécifique

6. MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET MOYENS

La formation alterne des méthodes pédagogiques variées pour favoriser l'acquisition des compétences :

- **Cours théoriques** avec approches directives et participatives
- **Cas pratiques et mises en situation professionnelle** (rondes de sécurité, gestion de PC, interventions simulées)
- **Supports pédagogiques diversifiés** : présentations PowerPoint, vidéos professionnelles, supports informatiques
- **Équipements spécialisés** : matériel de sécurité incendie, systèmes de vidéosurveillance, équipements de protection

7. MODALITÉS D'ÉVALUATION ET CERTIFICATION

7.1 Évaluation continue

Tout au long de la formation, les stagiaires sont évalués de manière continue par des exercices pratiques, des QCM et des mises en situation.

7.2 Examen final

L'examen final se compose de **15 unités de valeur (UV)** et comprend :

- **Épreuves écrites** : Questionnaires à Choix Multiples (QCM) portant sur l'ensemble des modules
- **Épreuves pratiques** : mises en situation (PC de sécurité, rondes, interventions...)

7.3 Conditions de délivrance du titre

Le candidat obtient le Titre à Finalité Professionnelle d'Agent de Prévention et de Sécurité s'il remplit les conditions suivantes :

- Obtenir une moyenne minimale de **12/20** aux épreuves écrites
- Être déclaré **apte** à l'épreuve pratique
- Justifier d'une **formation valide en matière de secourisme** (SST ou équivalent)

8. TARIFS ET FINANCEMENT

Tarif de la formation : 1 400,00 € TTC

Ce tarif comprend :

- Les 175 heures de formation
- Les 7 heures d'examen
- Les supports pédagogiques
- La certification en cas de réussite

Possibilités de financement : Cette formation peut être prise en charge par différents dispositifs (France Travail, CPF, OPCO, etc.). Nous vous accompagnons dans vos démarches de financement. N'hésitez pas à nous consulter.

9. DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

Le TFP APS permet d'exercer les métiers suivants :

- Agent de sécurité et de surveillance
- Agent de prévention et de sécurité
- Agent cynophile de sécurité (après formation complémentaire)
- Agent de sécurité incendie
- Rondier intervenant
- Opérateur de télésurveillance

Secteurs d'activité : sécurité privée, grande distribution, événementiel, sites industriels, établissements recevant du public (ERP), sites tertiaires, centres commerciaux, transport, etc.

10. INDICATEURS DE RÉSULTATS

Année de référence : 2025

Nombre de stagiaires formés	Taux de satisfaction des stagiaires	Taux de réussite à la certification
120	98%	90%

Ces indicateurs sont mis à jour annuellement à l'issue de chaque exercice. Données collectées sur la base des questionnaires de satisfaction et des résultats d'examen.

11. CONTACT ET INSCRIPTION

Pour toute information complémentaire ou pour vous inscrire :

GROUPE GOLDEN

Siège social : 25 rue de Ponthieu, 75008 Paris

Centre de formation : 4 Place Jean Monnet, 45000 Orléans

Email : groupegolden75@gmail.com

Téléphone : 02 36 81 01 15

Sites internet : www.groupegolden.fr | www.goldenschool.fr

Informations réglementaires

SIRET : 92018649100014 | Code NAF : 8559 B
Numéro de déclaration d'activité (DRIEETS Île-de-France) : 11756634075
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Document mis à jour le 13 février 2026